



CAP Promotions des 17 et 18 septembre 2014

Déclaration préalable UNSA DD

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

L'**UNSA** saisit à nouveau l'opportunité de cet auditoire pour vous alerter sur certains sujets d'actualité qui importent aux SACDD parmi lesquels les promotions 2014, objet de la présente CAP, ainsi que la PFR, les examens et concours professionnels et les perspectives d'avenir du corps.

Promotions 2014: une baisse importante pour le 2^{ème} niveau de grade

Selon une information apportée par vos services durant l'été, le nombre de promotions au titre de 2014, par les voies du tableau d'avancement classique (TAC) et du tableau des retraits au grade supérieur (TRGS) aux 2 grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle, s'établirait respectivement à 177 et 86, soit une baisse d'une cinquantaine de postes au 2^{ème} niveau de grade par rapport à 2013.

Ces chiffres s'appuient-ils sur l'arrêté du MEDDE du 27 septembre 2013 portant les taux de promotion à 13% pour le grade de classe supérieure et à 10% pour celui de classe exceptionnelle? Une renégociation de ces taux auprès de la DGAFP a-t-elle été engagée par la DRH du MEDDE depuis la CAP des 4 et 5 juin dernier ?

L'**UNSA** rappelle par ailleurs que le dispositif TRGS freine la promotion des agents proposés depuis plusieurs années au tableau d'avancement classique alors que leurs dossiers sont pourtant remarquables.

Vous aviez annoncé, Madame la Présidente, au moment de la mise en œuvre de ce dispositif TRGS, que sa durée de vie serait limitée, de l'ordre de 3 ans tout au plus. Qu'en est-il aujourd'hui?

PFR 2014: entre incertitudes, complexité et inégalités

Les organisations syndicales ont été informées, lors de la plénière catégorielle du 10 juin dernier, qu'une production «contrôlée» ainsi qu'un phasage des notes de gestion étaient à prévoir.

En langage décodé, cela signifie un contrôle budgétaire (d'où le visa du contrôleur financier dont sont désormais revêtues les notes de gestion) et un saucissonnage de ces notes de gestion, notamment pour la PFR des agents de catégorie B.

Ainsi, une première note a été signée le 18 juillet 2014 pour un train de mesures et une autre, relative à l'augmentation de la part Fonction en administration centrale, est projetée pour septembre 2014 sous réserve d'arbitrages budgétaires favorables.

Qu'en sera-t-il de l'augmentation de 0,15 de la part Fonction en administration centrale, pourtant prévue parmi les mesures catégorielles 2014? Quelles informations pouvez-vous nous apporter, Madame la Présidente, quant aux arbitrages en cours ?

S'agissant des mesures liées à la note du 18 juillet 2014, deux d'entre elles n'ont fait l'objet ni d'une information, ni de justifications, encore moins de débats avant l'envoi de la note de gestion.

La première apporte une nouvelle complexité pour les SACDD relevant du MAAF et occupant un poste aux MEDDE/MLET. Ces agents sont désormais intégrés dans l'exercice d'harmonisation MEDDE pour leur part Résultat; compte-tenu d'une part Résultat bien plus avantageuse pour les agents MAAF, il en résulte une diminution de cette même part Résultat pour les agents MEDDE. De plus ces agents conservent leur part Fonction du MAAF si celle-ci est plus avantageuse que celle du MEDDE. C'est bien là une nouvelle inégalité de traitement entre les agents du MAAF et ceux des MEDDE et MLET!

La seconde concerne les parts Fonction de 4,5 et 5 au profit des SACDD en services déconcentrés, dans la spécialité administration générale, responsables d'unités ou d'entités de niveau 1 qui devront désormais encadrer 3 agents ou plus pour bénéficier de la part Fonction de 5.

Encore de nouvelles désillusions pour les agents qui viennent de prendre un poste de responsable et qui découvrent cette disposition, sans compter le traitement différencié selon les dates de prises de poste!

Ce constat est à mettre en relation avec celui concernant les agents qui assurent des missions d'encadrement mais ne sont pas responsables ou adjoints d'une entité de niveau 1 comme les chefs de pôle ADS d'ailleurs pas tous logés à la même enseigne selon les services! Encore une injustice par rapport aux responsabilités exercées!

Sur ces différents points, l'**UNSA** n'a pas manqué d'alerter et de questionner le SG des MEDDE/MLET. La réponse apportée à notre fédération par le DRH le 7 août dernier ne nous a pas convaincus. Elle n'apporte aucune information quant aux arbitrages pour 2014.

L'**UNSA** déplore enfin que la reconnaissance des experts et spécialistes ne soit pas mieux valorisée au niveau de la part Fonction.

En ce qui concerne le dispositif RIFSEEP qui devrait voir le jour avant le 1er juillet 2015 pour les SACDD notamment, l'**UNSA** attend beaucoup de la 1ère réunion de travail qui doit se dérouler le 25 septembre prochain.

Les recours PFR en CAP: un traitement insatisfaisant

Nous devons par ailleurs examiner 20 recours PFR 2013 au cours de cette CAP ainsi que nous l'avons appris par l'envoi des documents correspondants le 21 août dernier. L'**UNSA** réitère sa demande d'une CAP dédiée à l'étude des recours PFR afin que cet exercice soit effectué dans des conditions respectueuses des agents. L'**UNSA** renouvelle sa demande quant à la rédaction et signature d'un PV à l'issue de l'étude des recours pour éviter les erreurs telles que celles déjà commises lors du précédent envoi aux services (information des services non conforme à la décision prise en CAP). S'agissant des recours 2012 ayant fait l'objet d'un examen en début d'année, certains agents ayant eu gain de cause reçoivent avec peine et au prix de demandes renouvelées, leur nouvelle notification. Ceux de 2013 examinés en juin dernier n'ont a priori pas encore été communiqués aux services.

Quand les services et les agents seront-ils informés ?

Outre l'agacement légitime des agents, il y va également de la cohérence entre les avis de la CAP et les décisions PFR de l'année suivante.

Enfin, combien reste-t-il de recours PFR 2013 en attente ?

Les examens et concours professionnels: des dysfonctionnements toujours d'actualité

Nous vous avons déjà alertée l'an dernier sur **les conditions déplorables d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel d'attaché**. Nous pouvions espérer que, cette année,

nos remarques soient prises en compte et que les dysfonctionnements constatés en 2013 ne soient plus qu'un lointain souvenir.

Comment expliquez-vous que selon le centre d'examen choisi, certains paient un droit d'inscription (Paris, Nancy, Aix-en-Provence...) quand d'autres en sont exonérés (Lyon, Toulouse, ..)? Vous comprendrez que cela pose un problème d'équité entre les candidats. La gratuité pour tous constituerait la meilleure réponse!

De plus, il est indiqué dans la convocation que l'épreuve d'admissibilité consistera en une note de synthèse. Cet affichage est totalement déstabilisant pour les candidats qui ont été préparés, par les CVRH, au cas pratique.

Quels échanges et collaboration le MEDDE entretient-il avec le Ministère de l'Éducation nationale qui s'est vu confier la maîtrise d'œuvre des concours?

Quand nous communiquerez-vous le bilan des concours et examens 2013 qui devait d'ailleurs être présenté les 4 et 5 juin dernier, selon votre annonce en CAP du 8 avril 2014.

Quant au déroulement du concours professionnel de SACDD de classe supérieure du 8 septembre dernier organisé par le MEDDE, l'une des questions est modifiée plus d'une demi-heure après le début de l'épreuve d'admissibilité! Dans l'un des centres d'examen, 2 candidats avaient quitté la salle au moment de ce changement. Il y a donc bien rupture d'égalité de traitement entre les candidats. L'**UNSA** demande que la question incriminée (n°6) soit retirée de l'épreuve d'admissibilité.

L'**UNSA** souhaite également revenir sur **la nature des épreuves d'admissibilité des concours professionnels** au sein du corps des SAC DD.

L'**UNSA** maintient l'idée selon laquelle les épreuves de QCM et QRC sur un programme de droit très dense et sans lien avec leur métier sont en total décalage tant avec les préconisations de la DGAFP qu'avec les pratiques des ministères qui nous sont proches.

Ces épreuves qui doivent valoriser l'expérience professionnelle de l'agent sont totalement inadaptées aux qualités professionnelles des agents attendues par les services, et sont en décalage avec les postes proposés aux lauréats.

L'**UNSA** réitère donc sa demande de révision de cette épreuve.

L'**UNSA** souhaite enfin que les concours internes et professionnels pour l'accès au 2^e niveau de grade du corps ne se déroulent pas à la même date afin que les agents aient le maximum d'opportunités pour s'y présenter.

Des reclassements indiciaires qui se font attendre

Certains agents nous ont fait part d'un retard important, de l'ordre d'une année, dans la transmission de leurs arrêtés de changement d'échelon.

L'**UNSA** s'inquiète d'un cumul prévisible de ce retard avec l'application des nouvelles grilles indiciaires aux 1^{er} février 2014 et 1^{er} janvier 2015.

D'ailleurs, où en sont les travaux de reclassement? Quand les agents se verront-ils notifier leurs arrêtés ?

Enfin, certains agents attendaient un avancement d'échelon cette année. Ce ne sera pas le cas avec les nouvelles grilles indiciaires au 1^{er} février 2014 et l'augmentation de la durée au 10^e échelon pour la classe normale et la classe supérieure. Comment les agents seront-ils informés de ce changement? En effet, les agents attendent avec impatience leur avancement d'échelon pour bénéficier d'une revalorisation salariale dans un contexte de gel du point d'indice.

Le plan de requalification dans la filière administrative

Au cours de la réunion de travail du 27 mai dernier entre la sous-direction MGS et les organisations syndicales sur la réforme statutaire du corps des Inspecteurs des Affaires Maritimes, le plan de requalification dans la filière administrative a été abordé par l'**UNSA**.

Selon le responsable de la sous-direction MGS, l'ouverture d'un examen professionnel de B en A demande à être affinée quantitativement. Qu'en est-il aujourd'hui près de 4 mois après cette réunion?

Je vous remercie de votre attention.